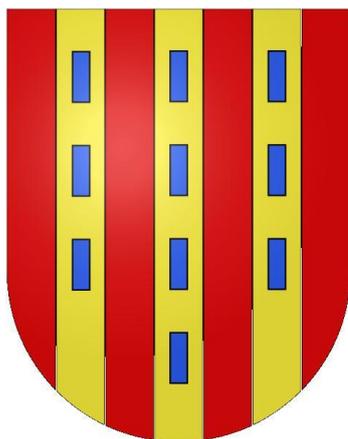


# Conseil municipal de la Commune d'Hermance



Séance du 29 janvier 2013  
Législature 2011-2015  
N° 18

Le Conseil municipal d'Hermance est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, en date du 21 janvier 2013.

Sont présents :

**Les membres du Bureau :**

Monsieur	Christian	CASTRO	Président
Monsieur	Philippe	LEY	Vice-président
Madame	Chrystel	PION VALLEY	Secrétaire

**Les Conseillers municipaux :**

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET	
Madame	Anahita	BLANC	
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF	
Monsieur	Jean-Pierre	COLOMBO	
Monsieur	Marc	FUHRMANN	
Monsieur	Pierre Edmond	GILLIAND	
Monsieur	Pascal	RENAUD	Excusé
Monsieur	Philippe	RUDLOFF	
Monsieur	Roland	SAVIOZ	
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	
Monsieur	Thierry	VIDONNE	

**Pour l'Exécutif :**

Monsieur	Bernard	LAPERROUSAZ	Maire
Madame	Suzanne	TSCHOPP	Adjointe
Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	Adjointe

**Public : 1 personne**

**A l'ordre du jour les points suivants :**

- I. Approbation du Procès-verbal de la séance du mardi 11 décembre 2012**
- II. Communications du Bureau**
- III. Communication du Maire et des Adjointes**
- IV. Valorisation de la parcelle 1943 – Présentation de MM. YVES BACH et MARCELLIN BARTHASSAT**
- V. Divers et propositions individuelles.**

En ouverture de séance, M. le Président souhaite la bienvenue à l'Assemblée ainsi qu'à la personne du public venue assister, ce soir, à ce conseil. M. le Président excuse l'absence de M. RENAUD et propose de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour.

**I. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 11 décembre 2012**

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction, il est approuvé à l'unanimité.

**II. Communications du Bureau**

M. le Président annonce qu'aura lieu le 21 février prochain à 18h30, dans cette même salle, la Conférence intercommunale.

Un email a été envoyé à la Mairie pour indiquer que le Conseil municipal avait approuvé les PV des 30 octobre et 12 novembre en l'état alors que ceux-ci n'indiquaient pas le public venu assister aux séances. En effet, il aurait fallu mentionner 9 personnes pour la première séance et 1 personne pour la seconde. M. le Président propose que cette mention soit faite dans le prochain PV du Conseil.

Le Bureau n'ayant plus de communication, la parole est passée à M. le Maire.

### **III. Communication du Maire et des Adjointes**

#### **1. Maison Bossart**

M. le Maire indique que selon les derniers contacts eu avec les architectes, le projet avance, les modifications avalisées lors du dernier conseil ont été effectuées. Dans ces prochains jours, devrait arriver l'étude historique du bâtiment réalisée par le Service des Monuments et Site (ci-après SMS). Ce document devrait préciser l'étendue de la nouvelle protection de la bâtisse. Une rencontre entre les architectes et Mme KELLENBERGER du SMS est par ailleurs déjà agendée et sans obstacle majeur, le nouveau projet pourrait être déposée d'ici au 15 février.

En préambule de l'audition de M. Marcellin BARTHASSAT sous le point n°4 de l'ordre du jour, M. LAPERROUSAZ indique que ce dernier était l'ancien président de Patrimoine suisse et était tout à fait au courant du dossier de la Maison Bossart et sait que le projet a été modifié.

#### **2. Séance sécurité CoHerAn**

Lundi 21 janvier s'est déroulée à Anières une séance publique pour traiter de la sécurité sur le territoire du CoHerAn avec la présence des différents corps constitués. Plus de 150 personnes ont répondu présentes à l'invitation lancée par les trois communes et ont pu dialoguer avec les intervenants. Dans la lancée, sera organisée d'ici fin mars – début avril une séance avec les communes du CoHerAn et de Collonge-Bellerive sur le thème « Genève veille » qui est un concept de sécurité citoyenne qui se développe sur le canton de Genève et qui est déjà bien présent dans le canton de Vaud.

#### **3. Mobilité**

Toujours dans le souci d'améliorer la mobilité dans la région, M. LAPERROUSAZ a rencontré des représentants de la Direction générale de la Mobilité (ci-après DGM). Depuis une dizaine de jours, une personne dudit service travaille sur l'évaluation de la potentialité d'une liaison Hermance – Chens voir Messery. La synthèse et les hypothèses de travail devraient pouvoir être consultables d'ici 3 à 4 mois.

#### **4. Passerelle « Tréand »**

Suite aux derniers échanges entre la Mairie, le groupe des pétitionnaires et le propriétaire, la commune a reçu ces jours un courrier de M. WISARD, chef du service de renaturation des cours d'eau qui indique être prêt à organiser un concours afin de réfléchir à une nouvelle et meilleure solution pour l'esthétique de cette passerelle. M. le Maire indique que le bureau qui pourrait se voir attribuer le mandat pourrait être celui de M. BARTHASSAT. Toutefois, un certain nombre de points restent encore en suspend. Le nouveau projet devra, en premier lieu, obtenir l'aval du propriétaire puis l'agrément des pétitionnaires ainsi que de la Commune. Pour ce qui est des frais, M. LAPERROUSAZ indique que l'étude sera financée dans son intégralité par le service de renaturation. En revanche, les coûts de construction seraient pris en charge, à part égale, entre l'Etat et la Commune. M. le Maire évalue l'ouvrage entre CHF

100'000.- et 150'000.-.

Si l'opération devait se dérouler comme exposée précédemment, il reviendra au Conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture d'un crédit de CHF 50'000.- à 75'000.- pour la réalisation de cette nouvelle passerelle. M. LAPERROUSAZ indique que la Commune discutera également avec les opposants afin de voir si une participation financière de ces derniers est envisageable.

#### **5. Exploitation de la Boulangerie d'Hermance**

En début d'année, M. RIVERA, actuelle exploitant de la Boulangerie, a envoyé par recommandé sa lettre de résiliation de bail, avec effet au 30 juin 2013. M. LAPERROUSAZ, indique que la Mairie entreprendra les démarches nécessaires afin de trouver un nouveau gérant.

Revenant sur la Maison Bossart, M. LEY se souvient qu'il avait été question de commencer à préparer le concours en vue de trouver un exploitant afin que ce dernier soit impliqué dans le processus d'aménagement du futur établissement.

M. LAPERROUSAZ indique que la priorité pour le moment est la dépose de l'autorisation de construire. Si cette dernière est acceptée en l'état, les architectes proposeront un calendrier des travaux qui devraient durer environ 15 mois. Pendant cet intervalle, la commune recherchera un gérant. Toutefois, M. le Maire précise que les installations qui seront mises à disposition du personnel devront satisfaire les futurs exploitants mais aussi ceux qui seraient amenés à prendre leur suite.

#### **6. Salle communale**

Mme TSCHOPP a transmis aux membres de la commission des bâtiments l'étude rendue par les bureaux GANZ et PUTALLAZ. Il leur a été fait mention du budget restreint dont dispose la commune pour effectuer les transformations et ceux-ci ont proposé de transmettre une feuille de route précisant les différentes étapes à entreprendre en fonction des priorités.

M. TAGLIABUE propose que la commission des bâtiments se réunisse en présence des architectes. Mme TSCHOPP transmettra la date de cette rencontre aux membres de la commission.

#### **7. Animation GIAP**

Mme BRUCHEZ GILBERTO s'est renseignée et est en mesure d'apporter les précisions suivantes : les cours de volley Ball dispensés par des éducateurs dans les écoles REP ne sont pas financés par le GIAP mais font l'objet d'une convention entre la FAS'e et les communes concernées, ce qui n'est pas le cas d'Hermance.

#### **8. TPG**

Mme BRUCHEZ GILBERTO a demandé aux TPG de lui fournir les chiffres relatifs aux abonnements en cours sur la commune. En janvier 2013, il y a 98 abonnements annuels juniors et seniors. En conséquence, si le Conseil vote pour une subvention de CHF 50.- entièrement à la charge de la commune pour le renouvellement de ces abonnements, cela pourraient engendrer, si l'entier des bénéficiaires profitait de cette offre, une dépense de CHF 4900.- à laquelle viendrait s'ajouter l'offre conjointe avec les TPG pour la création d'un nouvel abonnement soit près de CHF 1'000.-, La totalité de l'action pourrait se chiffrer à près

de CHF 6'000.- alors que le budget ne prévoit qu'une somme de CHF 4'000.- dont CHF 1061.- pour la subvention allouée au Noctambus.

Il reviendra donc au Conseil de voter un crédit complémentaire, si d'aventure le modèle de subventionnement devait être différent à celui de l'année précédente.

Avant d'entamer une discussion sur une subvention, l'adjointe souhaite avoir une idée plus précise des comptes 2012.

### **9. Zone 20km/h**

Mme BRUCHEZ GILBERTO informe l'assemblée que le bureau d'ingénieurs avait rendez-vous, ce jour, avec la personne ayant fait opposition au projet afin de finaliser avec elle le plan définitif.

M. TAGLIABUE précise que l'habitant n'a pas fait opposition puisque l'autorisation n'a pas encore été délivrée, elle a simplement fait des remarques.

Répondant à plusieurs membres du conseil sur l'objet des remarques faites par l'opposante, Mme BRUCHEZ GILBERTO explique que cela a trait à l'accès de cette dernière à sa propriété qu'elle juge difficile en raison du tracé des places de parking.

M. LEY demande à ce que le nombre de places actuelles soit garanti dans le Bourg-Dessus

### **10. Stationnement dans le village.**

A la demande de la commission des routes qui a souhaité que la question du stationnement dans le village soit abordée et traitée, Mme BRUCHEZ GILBERTO s'est rendue ce jour à une séance organisée par le canton sur la problématique du stationnement dans les communes et la compétence de ces dernières en la matière.

En parallèle, Mme BRUCHEZ GILBERTO a demandé une offre au Bureau CITEC pour une étude d'implantation de ces zones. Celle-ci est basée sur le cahier des charges demandé par la DGM et se chiffre à près de CHF 35'000.-. Le délai de réalisation devrait être de 5 à 6 mois et pourrait correspondre à la fin des travaux de réfection des canalisations ce qui permettrait de n'effectuer qu'une seule fois les marquages au sol.

En amont d'une prise en charge du projet par la commission des routes, M. TAGLIABUE propose que la question d'affectation des zones soit débattue au sein du Conseil municipal.

En marge de cette proposition, M. le Maire souhaite rappeler que la conjoncture n'est pas favorable et que les moyens de la commune doivent être gérés avec attention et parcimonie. C'est pourquoi, la multiplication de la réalisation d'études (parcelle 1943, salle communale, stationnement, etc) coûte cher à la collectivité d'autant que pour certaines d'entre-elles, la réalisation future n'est pas assurée.

M. LEY est d'avis que le sujet des subventions pour les TPG soit discuté lors de la séance de la commission scolaire et sociale prévue début mars.

M. LEY souhaite également savoir quand les travaux d'aménagement de la zone 20 pourront enfin commencer ?

Mme BRUCHEZ GILBERTO rappelle que ce dossier est en cours de négociation suite aux remarques d'une habitante. Une fois le problème résolu, il faudra tenir compte des travaux

de la Maison de la Tour qui devrait débiter prochainement, ainsi que de la politique de stationnement pour le village qu'entend adopter.

#### **IV. Valorisation de la parcelle 1943 – Présentation de MM. YVES BACH et MARCELLIN BARTHASSAT**

M. le Maire présente MM. BACH et BARTHASSAT qui sont présent ce soir afin d'expliquer au Conseil les lignes directrices du projet de revalorisation de la parcelle 1943.

Se basant sur une présentation Power Point (en annexe), M. BACH procède en préambule à un bref résumé des enjeux et de l'historique du dossier.

Suite au constat que les jeunes du village avaient de plus en plus de peine trouver un logement sur la commune et que d'autre part les maisons du village, bien que magnifiques, n'étaient peut-être pas adaptées pour des personnes âgées, Hermance a souhaité, sur la base d'un contrat social, réaliser des logements destinés à ces personnes de générations différentes.

Une convention de coopération entre les architectes et la commune a été passée dans le but d'arriver à la définition d'un droit de superficie et la création d'une coopération d'habitation.

Six ans après le début de la réflexion et de multiples rencontres avec l'ensemble des acteurs concernés et la réalisation de plusieurs études par des spécialistes reconnus, les architectes proposent d'organiser un mandat d'études parallèles, soit l'élaboration de plusieurs approches, différentes hypothèses de travail sur lesquels différents professionnels (spécialistes en aménagement du territoire, en architecture, en architecture paysagère, en protection du patrimoine) seraient amenés à réfléchir. Ces derniers auraient pour tâche de produire une série d'idées qui seraient discutées au sein du jury. Il s'agira de proposer un principe d'aménagement de la parcelle servant de base à l'élaboration d'un projet de construction débouchant sur un dossier d'autorisation de construire.

M. BACH précise également que l'image directrice, issue du mandat d'études parallèles pourra servir de fiche pour déroger au plan de site qui protège Hermance. Pour ce faire, il faudra que la commune obtienne l'accord du magistrat sur cette manière de procéder.

M. BACH profite de son intervention pour présenter son collègue M. Marcellin BARTHASSAT. Ce dernier est architecte et œuvre dans le cabinet AR-TER. Ce dernier compte de nombreuses réalisations à son actif que cela soit des bâtiments d'habitation individuel ou collectif.

M. BARTHASSAT convient que l'aménagement de la parcelle 1943 est un sujet sensible et qu'il convient d'appréhender de différentes manières.

L'architecte explique que le territoire est morcelé en différentes zones, agricole, zone constructible, non-constructible, espace naturel etc.

M. BARTHASSAT indique que la zone non aedificandi du plan de site n'est actuellement basée sur aucune entité physique, si ce n'est une appréciation administrative. Plus que la dérogation, M. BARTHASSAT est d'avis qu'il faille jouer la transparence jusqu'au bout et proposer à l'issue de ce concours une modification du plan de site. Si ce projet à l'aval du conseil d'Etat, cela aurait l'avantage d'asseoir plus fortement une modification du plan de site actuel.

Selon le budget proposé, le mandat d'études parallèles s'articulerait autour de trois bureaux qui exploreront des hypothèses afin de construire un argument solide en faveur d'une modification du plan de site.

M. BARTHASSAT cite l'exemple de la commune de Bardonnex qui a choisi de lancer un concours avant de modifier le plan de site de Compesière. Le Tribunal fédéral a confirmé qu'il n'était pas possible d'octroyer des droits à bâtir en zone agricole sans avoir préalablement effectué une planification en termes de plan directeur, de plan de site ou d'image directrice.

Concernant la procédure, l'architecte indique une invitation d'une dizaine d'équipes qui seraient amenées à produire un petit dossier (références et compétences) sur la base de critères très précis permettrait d'opérer une sélection définitive sur les trois équipes les plus à même d'effectuer le travail demandé. Ce choix reviendrait au collège d'Experts mentionné précédemment. Cette étape devrait durer jusqu'au printemps, soit la fin avril, en parallèle, les experts devront également valider le cahier des charges. Si les délais sont tenus, le Conseil municipal devrait avoir connaissance des trois travaux avant Noël, en fin décembre.

Les architectes proposent également qu'en cours de mandat, le collège d'Experts auditionne les trois équipes afin de garantir que celles-ci travaillent dans la bonne direction.

Concernant l'Hoirie Naef, M. BACH convient qu'il ne sera pas possible de dicter les règles sur la parcelle 1943 sans qu'elles soient faites en cohérence sur l'ensemble du périmètre. Les autorités compétentes seront attentives à une véritable approche globale. De ce point de vu, il est donc important que des membres de l'Hoirie soient représentés dans le collège d'Expert afin de garantir une certaine cohésion des visions développées pour la parcelle 1943.

M. RUDLOFF souhaite savoir si le développement du projet est intimement lié à l'avenir de la parcelle de la Baronne ?

M. BACH répond que les deux projets sont traités tout à fait distinctement. Un dossier ne pourrait bloquer l'autre. Mais à ce stade, la planification doit être faite en cohérence.

Répondant à une question de M. FURHMANN, M. BACH indique que la capacité de la parcelle a été étudiée que cela soit au niveau parking et des logements. En respect de la législation, une trentaine d'appartement pourraient être créés.

Pour ce qui est du parking, M. BACH explique qu'en fonction de son affectation (habitants, P+R etc) des subventions pourraient être perçues. M. BARTHASSAT ajoute que la destination du parking projeté doit se faire en concordance avec la politique de mobilité de la région.

Selon M. FURMAHNN, le déplacement du terminus de la ligne du E en France voisine permettrait à la commune d'aménager moins de places de stationnement dans le futur projet.

M. BARTHASSAT comprend cet argument et précise qu'il revient à la commune de négocier un prolongement de ligne avec les TPG et la DGM. L'architecte ajoute que dans le cadre du projet d'agglo, rebaptiser Grand Genève, des solutions pour le transport transfrontalier se mettent doucement en place. C'est pourquoi, il est important que la commune poursuive dans la voie actuelle de discussion et négociation en vue d'une ligne de transport public transfrontalière.

Rebondissant sur les propos de M. FUHRMANN, Mme BRUCHEZ GILBERTO explique qu'en cas de prolongation de la ligne de bus, il ne s'agira pas de faire passer les triples bus en direction de Chens, ceux-ci ne pouvant emprunter le pont vieux. En outre, il reste encore à résoudre la question épineuse du financement de cette prolongation sur territoire français.

M. TAGLIABUE évoque l'élaboration du Plan directeur communal, durant ce processus, il a été question de modifier les limites du plan de site. De plus, le Conseiller convient que tout le travail qui sera effectué sur le développement de la parcelle 1943 et l'aboutissement à une image directrice servira également à l'Hoirie Naef.

#### **V. Divers et propositions individuelles.**

M. TAGLIABUE demande à ce que les cantonniers balayent les rues du village, énormément de gravillons se trouvent sur la voirie.

Répondant à une question de M. TAGLIABUE sur la durée des travaux, Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que tout devrait être terminé d'ici le mois de juin.

En prévision, le Conseiller souhaite que l'aménagement des rues soit étudié (totems, etc) et que des solutions soient trouvées pour pallier au borbier qu'est devenu le chemin des Fossés.

M. TAGLIABUE relève également que les WC de l'arrêt de bus sont sans lumière depuis près de 4 mois.

Mme TSCHOPP explique qu'il s'agit d'un problème géré par l'électricien mandaté par la commune et les SIG.

Concernant le Parking de l'entrée du village, M. TAGLIABUE constate que deux places sont toujours interdites suite à la chute d'une branche au début du mois d'octobre. M. LAPERROUSAZ explique qu'un raison d'un problème d'assurance, la situation est pendante.

M. LEY a eu un retour de la classe solidaire de Bois-Caran qui vient de rentrer de son séjour. N'ayant pas assisté à la séance de pré voyage, le Conseiller a entendu dire qu'Hermance n'aurait pas versé la subvention comme prévu.

Mme BRUCHEZ GILBERTO rappelle que pour de telles questions, il est plus simple de s'adresser à Mme PION VALLEY qui vérifiera dans la comptabilité.

Suite à une demande de M. LEY, Mme PION VALLEY indique que le règlement des déchets devrait être de retour prochainement.

M. LEY regrette que malgré son intervention lors du dernier conseil, rien n'ait été fait pour améliorer l'accès de la salle de rythmique.

Mme TSCHOPP signale que l'installation d'un détecteur de mouvement est prévue.

Pour M. TAGLIABUE, le fait d'entrer par la salle de rythmique ne règle pas le problème de l'occupation de l'école par des personnes n'appartenant pas au corps enseignant. En conséquence, le Conseil estime que l'Exécutif devrait avoir une discussion avec la directrice et les professeurs afin que les personnes qui suivent des cours puissent profiter de manière décente du bâtiment.

M. VIDONNE propose que la commission scolaire discute de ce sujet avec le corps enseignant.

Mme BRUCHEZ GILBERTO rappelle que le problème réside principalement sur le fait que durant les cours, la porte principale de l'école reste ouverte, permettant potentiellement à des gens mal intentionnés de s'introduire dans le bâtiment.

M. LEY demande à ce qu'un effort soit fait dans l'entretien de la salle communale, cette dernière n'est pas très propre et plus inquiétant, quelques espaliers se démontent. Une révision devrait être menée.

Mme TSCHOPP entend bien cette remarque et confirme que la commune dispose d'un contrat d'entretien pour les installations sportives de la salle.

M. FUHRMANN demande des informations sur la tenue des promotions 2013.

Suite au dernier Conseil, Mme CITTADINI NAEF a envoyé un email aux professeurs pour leur expliquer la position du Conseil et leur soumettre la proposition faite par M. SAVIOZ. Le tout a été rejeté par le corps enseignant qui souhaite maintenir la comédie musicale en soirée. La Conseillère précise que ce sujet sera repris lors de la commission scolaire du 4 mars.

M. FUHRMANN revient brièvement sur la séance sécurité organisée par le CoHerAn, ce dernier était un peu déçu de constater que peu de conseillers avaient fait le déplacement jusqu'à Anières, d'autant que le sujet est important et que la séance était très intéressante.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance.

Le Président

La secrétaire

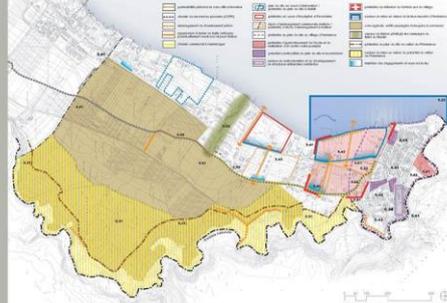
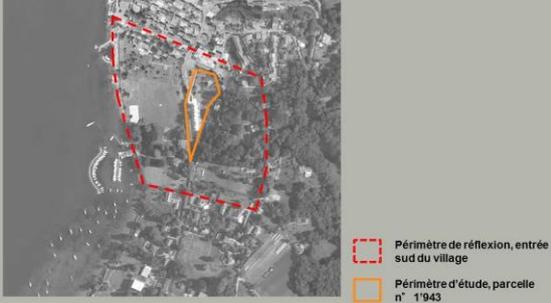
Vice-président

Christian Castro

Chrystel Pion Valley

Philippe Ley

Annexe 1 : Présentation EDMS

<p>Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 <span style="float: right;">1</span></p> <p><b>Contexte</b></p>  <p>edms <span style="float: right;">29 janvier 2013</span></p>	<p>Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 <span style="float: right;">2</span></p> <p><b>Historique du processus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2007 : constitution du groupe de travail pour le développement de la parcelle n° 1'943 ;</li> <li>10.03.2008 : transmission de la convention de développement entre la Commune et M. Roland Mantilleri, pilote du projet ;</li> <li>Octobre 2008 : le groupe de travail, composé d'edms et des architectes Boecklin &amp; Maeder, propose une approche du développement de la parcelle accompagnée d'une étude environnementale ;</li> <li>Octobre 2009 : le groupe de travail s'ouvre et accueille les experts en histoire de l'urbanisme et de l'architecture MM. Malfroy et Zierau ;</li> <li>25.03.2010 : demande du service des monuments et sites (M. Lovisa) d'élaborer une image directrice qui pourrait être jointe au plan du site de l'entrée sud d'Hermance et agir comme dérogation à ce dernier ;</li> <li>15.07.2010 : rendu du rapport des experts en histoire de l'architecture et du territoire, proposition de cinq scénarios de développement ;</li> <li>12.12.2011 : proposition de M. Della Casa, architecte cantonal, de la méthodologie pour aboutir à l'élaboration de l'image directrice (mandat direct ou Mandats d'Etude Parallèles) ;</li> <li>2012 : votation d'un budget communal pour le lancement d'un MEP.</li> </ul> <p>edms <span style="float: right;">29 janvier 2013</span></p>
<p>Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 <span style="float: right;">3</span></p> <p><b>Le périmètre de réflexion</b></p>  <p>Commune d'Hermance, vue Ouest edms <span style="float: right;">29 janvier 2013</span></p>	<p>Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 <span style="float: right;">4</span></p> <p><b>Le périmètre d'étude et son périmètre de réflexion</b></p>  <p>PDCom 2006, div architectes edms <span style="float: right;">29 janvier 2013</span></p>
<p>Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 <span style="float: right;">5</span></p> <p><b>Le périmètre d'étude et son périmètre de réflexion</b></p>  <p>PDCom 2006, div architectes edms <span style="float: right;">29 janvier 2013</span></p>	<p>Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 <span style="float: right;">6</span></p> <p><b>Le périmètre d'étude et son périmètre de réflexion</b></p>  <p>Contraintes d'urbanisation edms <span style="float: right;">29 janvier 2013</span></p>
<p>Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 <span style="float: right;">7</span></p> <p><b>Le périmètre d'étude et son périmètre de réflexion</b></p>  <p> <span style="color: red;">- - -</span> Périmètre de réflexion, entrée sud du village  <span style="color: orange;">— — —</span> Périmètre d'étude, parcelle n° 1'943         </p> <p>edms <span style="float: right;">29 janvier 2013</span></p>	<p>Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 <span style="float: right;">8</span></p> <p><b>Mandats d'étude parallèles - organisation et déroulement</b></p> <p>Compétences attendues pour les études de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>aménagement du territoire et urbanisme</li> <li>paysage et patrimoine arboré</li> <li>histoire et patrimoine bâti</li> </ul>  <p>edms <span style="float: right;">29 janvier 2013</span></p>

Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 9

### Mandats d'étude parallèles – procédure / planning intentionnel

- Lancement d'une procédure sélective (invitation de 10 à 15 équipes)
- Sélection de 3 équipes par le collège d'experts
- Evaluation intermédiaire des travaux
- Rendu final et sélection du lauréat
- Elaboration de l'image directrice par le mandataire lauréat

**Organisation du MEP**  
 Contribution du collège Experts  
 Présentation du MEP, adaptation du cahier des charges

**MEP**  
 Lancement de la procédure  
 Sélection des équipes  
 Lancement  
 Rendu final, intermédiaire  
 Remise finale au collège d'experts  
 Image finale, rendu final

**Image directrice**  
 Mandatation de l'office de zone  
 Avant-projet d'aménagement de la parcelle

edms 29 janvier 2013

Commune d'Hermance - Valorisation de la parcelle n° 1'943 10

### Collège d'experts, proposition

- **Président:** Marcellin Barthassat, *architecte SIA FAS FSU, Genève*
- **Maître d'ouvrage:** Commune d'Hermance, représentée par Bernard Laperrouaz, *représentant du Conseil administratif, Maire* et Philippe Tagliabue, *président de la commission d'aménagement et du groupe de travail*
- **Membres:** Maurice Lovisa, *OPS Service des Monuments et des sites, DU, Etat de Genève*  
 Roland Mantilleri, *pilote Coopérative intergénérationnelle, Carouge*  
 Bernard Zumthor, *historien d'art, ...*  
 Sylvain Malfroy, *historien de l'urbanisme, ...*  
 Franck Zierau, *architecte SIA FAS, Zurich*  
 Nicola Maeder, *architecte SIA FAS, Genève*
- **Experts:** Audrey Mialon, *économiste de la construction, Genève*  
 ?, *expert environnement ou génie-civil, ?*  
 ?, *Représentant de la hoirie Naef (consultatif)*
- **Membres suppléants:** ...
- **Organisateur:** edms sa  
 Anne Buffello, *architecte-paysagiste HES, Genève*  
 Séverine Fenoglio, *master en géographie et aménagement, Genève*

edms 29 janvier 2013